

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N° 75-3 du 8 janvier 1975

chargeant le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales,
de l'intérim du Ministre de la Fon-
ction Publique et du Travail -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 7 Janvier 1975, le Capitaine Issifou BOURAIMA,
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assure l'intérim du
Ministre de la Fonction Publique et du Travail pendant l'absence du Capitaine
Janvier ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 janvier 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



AMPLIATIONS : PR 4 CS 6 Cministères
13 SGG 4 CNR 4 SPD 2 DGP-DGAJE 4
INSAE 2 IAA-DGCT-IGF-CNI-Gde Ch. 5
JORD 1

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU